

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph COLLET, Maire.

**Présents :** MMES et MM. LE TILLY G, MATHECADE G, LE MERRER L, IVANOV L, FOULFOIN F, LE BIHAN E, TILLY M, PERRENNES AM, TREHOREL V, BRAJEUL J, LE GOFF E, PERENNEZ G.

**Absents excusés :** M. FLAGEUL G. qui a donné pouvoir à M. COLLET J.  
M. COLOMBEL M. qui a donné pouvoir à M. LE TILLY G.  
Mme LE COUEDIC C. qui a donné pouvoir à M. BRAJEUL J.  
Mme BERNARD – M. ADELIS

**Absent :** M. BRE V.

### **ACHAT TERRAIN A BATIR – DEMANDE DE PORTAGE FONCIER LCBC**

Monsieur le Maire informe que le nombre de terrains à bâtir au Hameau de Bonne Brousse et à la Résidence du Puits diminue. Sachant qu'il faut presque deux ans avant de pouvoir en viabiliser un autre, il paraît opportun de procéder à l'achat du seul terrain constructible en dehors de l'enveloppe urbaine, situé entre la Croix Rieux et Kerbéha.

Monsieur Michel Duault envisage de cesser son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le terrain sera donc libre à cette date.

Dans le PLUi-H en révision, il est prévu d'en classer une moitié en 1AU et l'autre en 2AU. La parcelle est cadastrée AB21 et a une superficie de 39 134 m<sup>2</sup>.

Le prix proposé est de 180 000 €. Jacky Brajeul souhaite savoir qui a fixé ce prix. Monsieur le Maire indique qu'il y a 11 ans, le terrain pour le Hameau de Bonne Brousse avait été acheté 4,10 € le m<sup>2</sup>. De ce fait, Monsieur le Maire pense que 180 000 € est un prix juste qui a été accepté par le vendeur. Frédéric Foulfoin précise que ce prix représente 4,60 € du m<sup>2</sup>.

Estelle Le Goff demande combien de lots sont prévus dans cette parcelle. Monsieur le Maire rappelle que selon le PLUi-H, il est préconisé 14 lots par hectare, soit pour ce quartier 56 lots avec une moyenne de 550 m<sup>2</sup> par lot avec l'obligation d'avoir des logements sociaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les conjoints Auffret car l'accès à ce quartier se fera par leur parcelle.

Concernant le financement de cet achat, le Conseil Municipal décide de demander à LCBC un portage foncier pour 90 000 € sur 5 ans. Le reste sera financé par le FCTVA des travaux 2019 qui sera versé à la commune en septembre et par un emprunt.

En complément de cette vente, Monsieur et Madame Michel Duault nous cèdent gratuitement la parcelle AA 160 d'une superficie de 2 625 m<sup>2</sup> située près du ruisseau au Moulin de Kergohy.

Aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- décide l'achat de la parcelle AB 21
- fixe le prix d'achat à 180 000 €
- accepte la proposition de Monsieur et Madame Michel Duault pour la cession gratuite à la commune de la parcelle AA 160
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et les pièces y afférentes
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la mise en place de ce portage foncier et à signer la convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

## TARIFS 2020 ET REVISION DES LOYERS

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2020 comme suit :

### TARIFS FUNERAIRES :

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €  
30 ans : 100 €

Les familles s'adresseront à leur fournisseur pour l'ouverture des caveaux et du caveau communal.

- Columbarium

Durée	10 ans	20 ans	30 ans
Columbarium	250 €	450 €	600 €

- Cavurne

Durée	15 ans	30 ans
Cavurne	30 €	50 €

- Jardin du Souvenir :

Gravure du nom sur la stèle : la famille s'acquittera de la facture auprès de l'entreprise de pompes funèbres.

### LOCATION DES SALLES :

#### **1 - Salle des Fêtes : Grande salle**

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Cuisine pour traiteur</b>
--	----------------	---------------------	----------------	------------------------------

Caution : 500 €

Un repas ou buffet simple 140 € 170 € pour un repas : 85 € 50 €

Journée ou week-end 2 repas (*samedi soir et dimanche midi*) 190 € 230 € pour 2 repas : 135 € 90 €

Journée supplémentaire pour préparation 80 € 80 €

Apéritif 80 € 105 €

Spectacle, soirée ou réunion 105 € 135 €

Repas réveillon 210 € 240 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 50 €. Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

#### **2 - Salle des Fêtes : Petite salle**

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Cuisine pour traiteur</b>
--	----------------	---------------------	----------------	------------------------------

Caution : 350 €

Un repas 80 € 105 € pour un repas : 55 € 30 €

Deux repas 105 € 135 € pour 2 repas : 70 € 50 €

Apéritif ou café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 115 € 145 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 35 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

#### **3 - Salle de Kergohy :**

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
--	----------------	---------------------

Caution : 500 €

Un repas : 85 € 105 €

Un apéritif ou réunion 70 € 85 €

Journée ou week-end 2 repas (*samedi soir et dimanche midi*) 140 € 170 €

Journée supplémentaire pour préparation 70 € 70 €

Café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 160 € 190 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 35 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.  
Supplément gaz pour l'utilisation de l'appareil de cuisson : 20 € par repas.

<b>4 - Salle Men Glaz :</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Réunion :	40 €	50 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 10 €		
Gratuité pour les associations de la commune		

<b>5 - Salle Omnisports :</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Caution : 250 €		
Apéritif ou grillades ou autres (1/2 journée) :	80 €	105 €

#### **LOCATION DE VAISSELLE :**

Caution de 1 € par couvert et/ou par verre  
Location : 0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)  
0,10 € / verre  
0,10 € / flûte à champagne

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

- assiette creuse et plate :	1,00 €
- verre ou flûte :	2,00 €
- grande cuillère :	0,50 €
- cuillère dessert :	0,30 €
- fourchette table :	0,50 €
- couteau table :	1,00 €
- plat ovale :	4,50 €
- plat plat :	6,00 €
- plat rectangulaire :	11,00 €
- pichet :	5,00 €
- louche :	7,00 €

#### **LOCATION DU VIDEO-PROJECTEUR :**

Caution : 500 €  
Location : 25 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 50 € en supplément.

Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 25 €/ h.

Les écoles sont exonérées.

Les associations communales bénéficient d'une exonération par an.

Le repas des classes est exonéré.

Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

- \* ASCRL : 1 location x 100 €
- \* Club des Aînés ruraux : 2 x 100 €
- \* Créamanflor : 1 x 100 €
- \* Trévé Danses Loisirs : 2 x 100 €

#### **LOCATION DE MATERIELS :**

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée.

- Remorque : 15 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

**DEPOT :**

- Caution dépôt du Placis : 100 €

**CANTINE :**

Le prix du repas pris à la cantine municipale est fixé à 2,96 €.

**ACCUEIL PERISCOLAIRE :**

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 45 : 1,32 €  
si arrivée à 8h30 ou plus tard :0,67 €

- Soir : de 16 h 30 à 18 h : 1,86 €  
de 16 h 30 au-delà de 18 h : 2,92 € pénalités de 16 € / heure au-delà de 19 heures.

**ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:**

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Tarif journée avec repas	6,20 €	9 €	11,50 €	13 €	14 €	15 €
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine	30 €	45 €	55€	60€	65€	70 €
Tarif enfant inscrit et absent sans justificatif	3,10 €	4,50 €	5,75 €	6,50 €	7 €	7,50 €

Le tarif de la garderie est le suivant :

- 1 € le matin de 7h30 à 8h45
- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

**PARTICIPATIONS :**

\* Classes de découverte : 54,93 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité

\* Jouets de Noël : 9,31 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

\* Fournitures scolaires : 48,44 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

**CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :**

Ne sont pris en compte que les enfants de trois ans et plus inscrits et présents à la rentrée scolaire de septembre. La subvention est fixée à 513,59 € par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

**ASSAINISSEMENT :**

Branchement à la charge des usagers.

- forfait raccordement : 18,55 € HT
- 1,77€ HT / m3 d'eau consommée

**FOURNITURE ET POSE DE BUSES**

Pour les ponts de 6 mètres : 35 € de main d'oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres. Pour les ponts de 12 mètres : 70 € de main d'oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

**TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :**

- Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre inclus : 35 €/mois
- Hors saison : 18 € / mois

**LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :**

L'indice de référence pour la location des terrains communaux à Michel DUAULT et à Mickaël LATIMIER est de 104,76 (103,05 en 2018) pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

**DROIT DE STATIONNEMENT :**

35 € pour tout véhicule procédant à de la vente directe sur les parkings communaux.

**REVISIONS DES LOYERS**

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Au troisième trimestre 2019, l'indice de référence des loyers atteint 129,99 (128,45 en 2018) soit une augmentation de 1,20 %.

LOGEMENTS	LOCATAIRES	LOYER 01/01/2019	LOYER 01/01/2020
Rue de la Croix Rieux	CHOLLET Tanguy	215,99 €	218,58 €
	LECCHI Mireille	235,17 €	237,99 €
	COZETTE-BINARD Benjamin et Mathilde	369,46 €	373,89 €
Rue de Bellevue	JUNCA-GUILLAUD Chantal	331,47 €	335,45 €
	PREVOT François	331,47 €	335,45 €
	RASQUIN Aurore	464,77 €	470,35 €
5 rue E.Jégard	FRANCOIS Christophe	263,05 €	266,21 €
7 et 7bis, rue E.Jégard	LETELLIER Djeffrey	435,98 €	441,21 €
	MIOT Mickaël	599,50 €	606,69 €
MICROCRECHE	Scop A l'abord'âge	450,00 €	450,00 €
MAIRIE	CABINET INFIRMIER	200,00 €	200,00 €

COMMERCE	LOCATAIRES	LOYER 01/01/2019	LOYER 01/01/2020
CREPERIE	LES TROIS AILES SAS	500 € HT	500 € HT
LES GENETS D'OR	SARL JULIE ANGE	800 € HT	800€ HT : 1 <sup>ère</sup> année 1000 € HT: 2 <sup>ème</sup> année 1000€ HT+250€ appart:3 <sup>ème</sup> année (délib du 13/06/2019)

**SALLE OMNISPORTS**1- Cabinet pour la maîtrise d'œuvre :

L'audition des candidats retenus pour la maîtrise d'œuvre de la salle omnisports a eu lieu le mercredi 20 novembre en présence de la commission d'adjudication des marchés (Joseph Collet, Gérard Le Tilly, Guy Flageul et Michel Colombel) et de Camille Lescouarch de l'ADAC.

Les trois cabinets avaient effectué la visite des lieux. Chacun a présenté son cabinet, les bureaux techniques, la méthodologie, la prise en compte des objectifs du maître d'ouvrage par rapport à la structure du bâtiment, aux aspects thermiques, accessibilité, usages, le planning prévisionnel .... Puis Madame Lescouarch nous a fait part de la valeur prix des prestations.

La commission a débattu sur la perception des différents cabinets et attribué des notes en fonction des critères à évaluer.

#### Délais

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>	<b>Total</b>
<i>PETR Architectes</i>	4 mois+1 semaine	9 mois + 2 semaines	13 mois+3 semaines
<i>Sandrine NICOLAS et associés</i>	4 mois + 1 semaine	6 mois + 1 semaine	10 mois+2 semaines
<i>Atelier Michel CHATEAU</i>	4 mois+ 3 semaines	10 mois + 1 semaine	15 mois

Tous les candidats prévoient une livraison pour le dernier trimestre 2021.

#### Prix des prestations (30% de la note globale)

	<b>Montant HT</b>	<b>Note / 10</b>	<b>Note / 3</b>
<i>PETR Architectes</i>	51 980 €	10	3.00
<i>Sandrine NICOLAS et associés</i>	59 480 €	8.74	2.62
<i>Atelier Michel CHATEAU</i>	62 150 €	8.36	2.51

#### Classement final

	<b>Valeur technique /7</b>	<b>Valeur prix /3</b>	<b>Note /10</b>	<b>classement</b>
<i>PETR Architectes</i>	5.00	3.00	8.00	3
<i>Sandrine NICOLAS et associés</i>	6.30	2.62	8.92	1
<i>Atelier Michel CHATEAU</i>	6.20	2.51	8.71	2

La commission propose de retenir la proposition de Sandrine NICOLAS et associés pour un forfait de rémunération provisoire de 59 480 € HT soit un taux de rémunération de 10.53%.

La valeur technique de ce cabinet a été jugée supérieure par son approche basée sur le confort des utilisateurs (acoustique, thermique ...), par son souci de travailler avec les utilisateurs afin de bien appréhender leurs attentes et par ses références en matière de constructions neuves et de réhabilitations.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la proposition du cabinet de Sandrine NICOLAS et associés pour un forfait de rémunération provisoire de 59 480 € HT
- décide que les dépenses liées à cette opération seront mandatées en section d'investissement du budget communal.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces y afférentes.

Laure Ivanov s'interroge sur le prix du marché de maîtrise d'œuvre qu'elle trouve élevé. Monsieur le Maire rappelle que ce taux de 10,53 % correspond au taux de maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la mairie, des aménagements de bourg ou de la STEP. Cette mission ne comprend pas que l'élaboration de plans mais aussi les études techniques, thermiques, acoustiques ..., les avis d'appels

d'offres et leur analyse, le suivi du chantier, les contacts avec les entreprises, la partie financière avec la facturation en fonction de l'avancée du chantier ....

## 2- DETR

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture avant le 10 janvier 2020. Les équipements sportifs peuvent prétendre obtenir une subvention de 20 à 30% du montant HT des travaux mais seront pris en compte en priorité les projets s'inscrivant dans une réflexion ou une politique intercommunale.

Un courrier a été envoyé au Président de Loudéac Communauté afin de reconnaître le caractère intercommunal de cet équipement.

D'autre part, Monsieur le Maire de Loudéac a été sollicité pour nous adresser une note à joindre au dossier où il mentionnera le manque de salle de sports sur Loudéac pour les entraînements et les compétitions d'où l'intérêt d'une collaboration entre les communes compte-tenu du fait que 50% des sportifs adhérents des clubs loudéaciens proviennent des communes extérieures à Loudéac. La rénovation de la salle omnisports de Trévé offrira des possibilités supplémentaires aux clubs loudéaciens pour la pratique de leur sport.

Frédéric Foulfoin demande quel serait le fonds de concours de Loudéac Communauté si la salle était reconnue d'intérêt communautaire. Monsieur le Maire indique que la commune pourrait obtenir 60 000 €. Maurice Tilly dit que cette question n'a pas été abordée lors de la dernière commission sport.

Maurice Tilly pense que si cette salle devient d'intérêt communautaire, l'occupation devra être planifiée en fonction des besoins des associations et qu'un règlement devra être mis en place.

Frédéric Foulfoin demande si les associations non trévénnes seront facturées. Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas de facturation mais une mise à disposition gratuite.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le financement prévisionnel de l'opération selon les éléments ci-dessous :

▪ DETR :	169 500 €
▪ Contrat de Territoire :	37 000 €
▪ Fonds de concours de la Communauté de Communes :	60 000 €
▪ Emprunt :	357 980 €

Monsieur le Maire informe qu'avant de faire le dossier de demande de DETR, il va prendre contact avec la Préfecture pour savoir si un projet de terrain multisports (« city stade ») peut être inclus dans la demande de subvention ou si ce doit être deux programmes distincts.

Au cas où le terrain multisports serait inclus dans le projet, un autre plan de financement prévisionnel serait établi.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Des délibérations doivent être prises avant le 31 décembre pour permettre le transfert de compétence assainissement à LCBC.

### 1- Clôture du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour :

- de procéder à la clôture du budget annexe de l'Assainissement
- d'ouvrir au budget principal 2020 de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats
- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire.

## 2- Transfert des restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour :

- de transférer les restes à réaliser du budget du service Assainissement constatés au 31/12/2019 à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

## 3- Charte de transfert

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour :

- d'approuver la charte portant sur les principes fondateurs et orientations fixant le cadre de la démarche de transfert des compétences « assainissement » sur le périmètre de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte.

## 4- Tarifs 2020 en HT

Une délibération a déjà été prise en octobre 2019 en TTC. Il convient de la reprendre en HT, comme suit :

- forfait raccordement : 18,55 € HT

- 1,77€ HT / m<sup>3</sup> d'eau consommée

Estelle Le Goff demande ce qui va se passer pour les maisons n'ayant pas faits les travaux de mise en conformité après le transfert de compétence. Monsieur le Maire indique que, déjà cette année, les usagers n'ayant pas effectué les travaux seront sanctionnés par une pénalité sur leur redevance assainissement. Puis, après le transfert, un règlement d'assainissement, copié sur celui de notre commune, sera mis en place sur l'ensemble du territoire.

## **MATERIEL**

### 1- Taille-haie électrique :

Après l'achat de la tronçonneuse électrique l'année dernière et du désherbeur thermique cette année, il est proposé l'achat d'un taille-haie électrique en 2020.

La batterie de la tronçonneuse étant adaptable au taille-haie acheté chez Besnard Motoculture.

Le Conseil Municipal retient le devis cette société pour un montant de 789,42 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget 2020.

### 2- Percolateur salle des fêtes :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Métro pour l'achat d'un percolateur pour un montant de 387 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget 2020.

### 3- Buts terrain de foot :

Gérard Mathécade présente les devis pour le remplacement d'une paire de buts pour le terrain d'entraînement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur les conseils de Maurice Tilly, décide de retenir la société SDU pour une paire de buts en alu avec un double filet rabattable au prix de 1 410,04 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget 2020.

### 4- Panneaux voirie :

Gérard Le Tilly présente le devis de Lacroix Signalisation pour un panneau directionnel « La Motte » (pour le haut de la rue Emile Jégard, devant la maison Le Mouël) et 2 panneaux avec la Croix de St-André avec inscription « priorité à droite à tous les carrefours » (installés aux entrées de bourg au Faux et à l'étang) au prix de 294,31 € HT.

Ce devis est accepté par le Conseil Municipal. La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal 2020.



#### 5- Extincteur chaufferie école :

Suite à la visite de SICLI pour le contrôle des extincteurs, il nous est signalé que celui de la chaufferie de l'école a plus de 20 ans et qu'il conviendrait de le changer.

9 autres ont plus de 10 ans mais sont encore en état de marche.

Le montant du devis de SICLI est de 310,17 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

### **RESIDENCE DU PUIITS : DEVIS RACCORDEMENT ET EXTENSION DE RESEAU**

Le Conseil Municipal accepte les devis de SEEG pour les travaux d'extension de réseau à la Résidence du Puits et la modification pour raccorder la maison existante s'élevant à :

- extension réseau eaux pluviales : 265 € HT
- extension réseau eaux usées : 1 238 € HT
- raccordement maison : 4 089 € HT

Ces dépenses seront mandatées sur le budget communal 2020.

### **AMENAGEMENT DE RUES : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Arrivant aux termes des travaux d'aménagement de rues, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention des amendes de police auprès des services du Département.

### **JEUX MAISON DES LUTINS**

Comme chaque année, un budget de 150 € est alloué au service enfance pour l'achat de jeux pour la Maison des Lutins.

Cette année, des jeux de société ont été achetés chez Leclerc.

La facture sera mandatée en section d'investissement.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- STEP : un technicien d'Orange est venu à la dernière réunion de chantier pour étudier le raccordement téléphonique. Le planning des travaux est respecté.

- Aménagement de bourg : les plots sont posés. Reste quelques arbustes à planter. La réception des travaux d'enrobage de la route a été faite le 26 novembre.

- escalier : l'escalier est terminé. Eiffage revient le 16 décembre pour les aménagements entre les marches, sur les côtés et à la place du parking actuel.

- entretien des bandes boisées : en cours. Les employés communaux entassent les branches sur une rangée pour faciliter la reprise pour le broyage en mars prochain.

- décorations de Noël : Angeline, aidée par les enfants de l'accueil périscolaire et par les employés du service technique, a beaucoup amélioré les décorations de Noël. De nouvelles guirlandes ont été installées sur la mairie et la salle Men Glaz ainsi qu'un sapin lumineux dans le hall de la mairie.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *Parc éolien du Ménéac* : l'autorisation et le permis de construire ont été signés le 15 novembre par Madame la secrétaire générale, en l'absence de Monsieur le Préfet.